

**Fictions de l'avenir et conception du possible :  
quelques fictions prospectives dans les projets politiques de  
Diderot et Rousseau**

Ariane Revel  
(Université Paris-Est Créteil)

**I. De la théorie à la pratique : un problème de philosophie politique**

En 1791, Burke dénonçait la manière dont les révolutionnaires français s'étaient fourvoyés en prenant les idées politiques de Rousseau, idées abstraites de philosophe, au pied de la lettre<sup>1</sup>. Cette opposition entre politique concrète, réaliste, ancrée dans les nécessités d'un terrain déterminé et abstraction philosophique, toujours soupçonnée, quelque soit sa forme, de pencher du côté de l'utopie, structure en réalité, bien au-delà de Rousseau et du contexte de la Révolution française, la réception des textes politiques de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, en France du moins. Dès leur première réception, puis de façon répétée au cours des deux siècles et demi qui ont suivi, on a accusé les Philosophes, et ceux qui gravitaient autour d'eux, aussi diverses que soient leurs idées, d'une influence délétère en matière de pratique politique : pour avoir confondu le monde des idées et celui des faits (accusation d'inutilité), ou pour avoir laissé à l'interprétation du lecteur le soin de faire le partage entre le modèle théorique et l'injonction pratique (accusation d'inconséquence), ou encore pour avoir à dessein proposé la régénération rationnelle du corps politique, à quelque coût que ce fût, et d'avoir par conséquent recommandé la terreur politique (à cette dernière accusation correspondent deux contextes principaux d'intervention : le contexte révolutionnaire et le contexte totalitaire)<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> E. Burke, *Lettre à un membre de l'Assemblée Nationale de France*, Paris, Mille et une nuits, 2012.

<sup>2</sup> Pour une reconstitution des débats sur le thème plus précis de l'utopie comme chimère et comme danger, à la fois au XVIII<sup>e</sup> siècle et dans une postérité plus longue, on peut se référer au premier chapitre de A. Hatzenberger, *Rousseau et l'utopie. De l'État insulaire aux cosmotopies*, Paris, Honoré Champion, 2012, « Les interprétations : l'utopie en débat », pp. 27-81.

Or, il me semble qu'au cœur de ce débat sur les rapports entre théorie et pratique politique se trouvent d'une part la question de ce qu'est un concept de philosophie politique, de sa fonction et de sa portée, et de l'autre la question des formes extrêmement variées que la pensée politique des philosophes prend dans cette période du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la fois en termes de genres et de styles de discours. Si les œuvres de Diderot, d'Holbach, Rousseau, Dom Deschamps ont suscité et suscitent encore résiduellement autant de débat sur le rapport qu'elles entretiennent avec la pratique politique, c'est en effet non seulement parce qu'elles ont pris des résonances particulières, à travers diverses médiations, dans des contextes révolutionnaires<sup>3</sup>, mais aussi, parce que leur forme s'y prêtait : elles font en effet jouer le statut du texte et sa proximité à une réalité politique contemporaine, et, c'est ce qui nous intéressera plus particulièrement ici, elles articulent les usages du concept et de la fiction de façon extrêmement inventive. On peut penser même qu'il faut retourner le problème du rapport entre théorie et pratique. C'est parce que la question de la transformation du politique a constitué un problème pour ces auteurs que leur écriture politique est à ce point travaillée, brouillée, et parfois ambiguë quant à son statut normatif et prescriptif : il s'agit bien souvent de textes où le statut du locuteur et son rapport à son destinataire, ainsi que les moyens de leur communication, n'ont rien d'évident.

Ce qu'on tentera ici, à l'intérieur de ce cadre problématique, c'est de proposer quelques éléments d'analyse pour comprendre les rapports entre travail conceptuel et usages de la fiction dans un corpus particulier, celui de trois « projets » politiques de Rousseau et de Diderot – trois plans de réformes inégalement formels -, et pour un type de fiction déterminé, à savoir les fictions prospectives, celles qui ont trait à une représentation fictionnel d'un avenir possible. En effet, ces projets sont particulièrement intéressants dans la mesure où ils s'attachent à proposer des éléments de réforme pour des nations précises : l'articulation nécessaire entre théorie et pratique y est par conséquent décisive. Or, ces projets présentent une grande diversité stylistique ; ils laissent, notamment, une part certaine à la fiction, déclinées sous diverses formes. Si je m'intéresserai plus particulièrement au petit nombre de fictions prospectives qu'ils contiennent, c'est qu'elles me semblent poser avec une certaine acuité la question de l'application des injonctions politiques formulées par les deux philosophes : il s'agit donc de

---

<sup>3</sup> Sur la circulation des idées des philosophes des premières Lumières françaises et leur influence politique, cf. R. Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 2000 [1990], chapitre IV « Les livres font-ils les révolutions », pp. 99-133 et R. Darnton, *Bohème littéraire et révolution. Le monde des lettres au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Gallimard/Seuil, 1983.

se demander quel est le rôle de ces fictions, en quoi elles constituent un outil nécessaire à la démarche du philosophe écrivant en vue de l'action politique, et comment elles s'articulent à un édifice conceptuel échafaudé à la fois dans ces textes de projet, et dans d'autres œuvres.

Attardons-nous un moment sur ces trois textes : il s'agit de deux plans de réforme de Rousseau, le *Projet de constitution pour la Corse*, rédigé entre l'automne 1764 et le printemps 1765 et les *Considérations sur le gouvernement de Pologne et sa réformation projetée*, écrit pendant l'hiver 1770-1771, et d'un texte de conseil de Diderot adressé à Catherine II de Russie, les *Mélanges philosophiques, historiques, etc., pour Catherine II*, constitué d'une série de quatre-vingt-six « feuillets », comme Diderot qualifie lui-même péjorativement ses écrits, destinés à laisser à l'impératrice une trace de leurs entretiens de l'hiver 1773-1774 à Pétersbourg<sup>4</sup>. Entre les trois œuvres, et ce malgré des formes très différentes, il existe des similitudes de structure, notamment dans l'adresse : il s'agit de textes composés à l'intention et à la demande d'acteurs politiques du temps - Mathieu Buttafoco, qui se présente comme émissaire de Pasquale Paoli, pour la Corse<sup>5</sup> ; le comte Wielhorski, représentant des confédérés de Bar, pour la Pologne ; l'impératrice Catherine II de Russie -, en vue de la réforme des institutions de leurs pays. Ces interlocuteurs des philosophes sont des législateurs - c'est le cas de Catherine -, ou, pris dans une situation historique instable, aspirent à ce que le parti qu'ils représentent devienne législateur dans un avenir proche - c'est le cas des rebelles corses et des confédérés polonais.

On a donc affaire à des écrits bien particuliers puisqu'ils se situent dans un moment de passage entre deux positions pratiques : celle de la théorie politique, qui est a priori celle du philosophe, et celle de l'action politique, qui est dévolue au législateur. Or dans ce moment de passage, cette lisière où pratique théorique et pratique de gouvernement doivent s'articuler *au moyen* d'un texte, ces projets politiques utilisent la fiction. On

---

<sup>4</sup> Diderot écrit en réalité deux autres textes « de conseil » pour Catherine II, le *Plan d'une université*, envoyé en mai 1775, sur la réforme de l'éducation, et, dans un style beaucoup moins complaisant, les *Observations sur le Nakaz*, écrites au retour de Russie, mais que Diderot n'envoie finalement pas à Catherine - qui les découvrira en 1785 avec la bibliothèque de Diderot. Je ne prend ici en compte que les *Mélanges*, pour deux raisons : il s'agit de trois textes très différents dans leur mode d'adresse même, et dont la comparaison sur le point qui nous intéresse mériterait d'être étudiée pour elle-même ; les *Mélanges*, quoique différents dans leur forme, partagent en revanche un mode d'adresse similaire avec les deux textes de Rousseau ; c'est ce mode d'adresse qu'il me paraît intéressant de souligner plutôt.

<sup>5</sup> Sur la question des relations réelles entre Buttafoco, Paoli et Rousseau, cf. E. Dedek-Héry, *Rousseau et le Projet de Constitution pour la Corse. Histoire des pourparlers de J.-J. Rousseau avec ses correspondants corses, et des répercussions de ces pourparlers dans le monde des lettres*, Philadelphie, University of Pennsylvania, 1932.

serait tenté de dire qu'ils « fictionnent » pour reprendre le néologisme inventé par Louis-Sébastien Mercier, et repris par Bronislaw Baczko dans *Lumières de l'utopie*<sup>6</sup>. Ce dernier cite la *Néologie* de Mercier :

« Ce n'est pas narrer, conter, fabuliser. C'est imaginer des caractères moraux ou politiques pour faire passer des vérités essentielles à l'ordre social. Fictionner un plan de gouvernement dans une île lointaine et chez un peuple imaginaire, pour le développement de plusieurs idées politiques, c'est ce qu'ont fait plusieurs auteurs qui ont écrit fictivement en faveur de la science qui embrasse l'économie générale des états et la félicité des peuples »<sup>7</sup>.

La question de savoir la part que ces textes font à une activité proprement « fictionnante » dans le sens plein que Mercier donne à ce terme est en réalité complexe. Nous n'avons en effet pas à faire à des textes proprement utopiques, qui produiraient un monde homogène « dans une île lointaine et chez un peuple imaginaire » : au contraire, ils sont fortement ancrés dans un contexte d'adresse et de prescription, lié à un pays et à un législateur. Si le débat de leur dimension utopique, à l'intérieur de l'activité de conseil dont se chargent les deux philosophes, reste ouvert – et notamment celui de l'investissement par une écriture de type utopique de ces cas concrets de législation –, il reste que ce ne sont pas des utopies « complètes » : la fiction y constitue, avec plusieurs variantes, un style de discours parmi d'autres qui font une part plus importante aux considérations concrètes, aux prescriptions ancrées dans une connaissance des réalités locales, et cette connaissance est en permanence mise en avant par nos deux auteurs comme la condition nécessaire à tout plan de réforme conséquent. Ce qu'il est donc intéressant de se demander, c'est comment et pourquoi ces textes insèrent de la fiction, dans l'économie générale qui est la leur, et qui n'est pas celle de l'utopie classique – celle de Thomas More, ou encore celle de l'*Histoire des Sévarambes* de Veiras.

L'impression lecture est en effet la suivante : dans la manière même dont ils argumentent, ces plans de réforme quittent souvent non seulement le domaine du langage conceptuel – à vrai dire relativement peu présent –, mais aussi la description de mesures politiques concrètes, beaucoup plus constante, pour passer du côté de la fiction. Ces fictions sont constituées de tableaux ou de récits, ayant parfois une base historique, mais que l'auteur

---

<sup>6</sup> B. Baczko, *Lumières de l'utopie*, Paris, Payot, 1978, p. 40.

<sup>7</sup> L. S. Mercier, *Néologie*, Paris, An IX, p. 266 (cité par B. Baczko, *Lumières de l'utopie*, *op. cit.*, p. 40).

investit pour en faire des « histoires », des narrations où la part d'intervention et la volonté de fournir une représentation cohérente et douée d'un sens fictionnalisent l'histoire elle-même, à la manière d'un conte doué d'une moralité implicite ou explicite.

A l'intérieur de ces fictions, celles qui portent sur l'avenir ont ceci de spécifique qu'elles semblent a priori redoubler à la fois l'édifice conceptuel forgé par les philosophes, qu'il soit directement évoqué dans le corps du texte ou supposé connu du lecteur, et les prescriptions concrètes : elles les redouble dans la mesure où elles constituent une autre manière, un autre mode d'envisager l'avenir, différent de la construction conceptuelle de la norme telle qu'on la trouve dans le *Contrat social* ou dans les articles politiques de l'*Encyclopédie* rédigés par Diderot, différent aussi de la prescription directe des mesures à transférer dans la loi. Elles décrivent un avenir possible, non pas dans ses modalités nécessaires, mais dans sa réalité visible.

## **II. Utopie et histoire**

Mon hypothèse est que, chez des auteurs qui ont par ailleurs consacré une part de leur activité à la fiction et à la théorisation de la pratique fictionnelle, cet usage ne saurait évidemment être naïf<sup>8</sup>, et a un rôle cognitif lié à la situation d'interlocution dans laquelle il prend place, rôle qui n'est pas exactement équivalent à celui de l'utopie classique, mais bien lié au statut de la fiction prospective et à sa temporalité : son rôle n'est pas de mettre en scène le développement dans le monde d'un édifice conceptuel, mais d'articuler à l'histoire, collective ou individuelle, les possibilités de transformation, de les faire voir dans leur réalisation historique, dans l'avenir contigu au temps de la lecture.

La question de la dimension utopique des œuvres programmatiques de Rousseau et de Diderot fait l'objet d'un débat qui court, on l'a dit, depuis leur première réception, de façon polémique. Ce débat s'est renouvelé depuis les années 1970, dans le cadre du regain d'intérêt pour la forme

---

<sup>8</sup> Les fictions théâtrales et romanesques de Diderot et de Rousseau sont nombreuses, et problématisent souvent dans leur dispositif de lecture même la question de leur usage – avec, chez Rousseau notamment, l'ambiguïté portée à la fois par *La Nouvelle Héloïse* et surtout par *l'Emile* quant aux usages de la fiction pour la connaissance (sur les rapports entre lecture et connaissance, on peut se référer notamment aux analyses magistrales du chapitre IV de Y. Séité, *Du livre au lire*. *La Nouvelle Héloïse, roman des Lumières*, Paris, Honoré Champion, 2002, « Rousseau et ses deux lectures », pp. 351-445). Du reste, la *Lettre à d'Alembert* à propos du théâtre, *l'Eloge de Richardson* pour le roman, et plus généralement les œuvres esthétiques de Diderot, s'interrogent sans cesse sur le lien entre représentation, expérience esthétique et connaissance intellectuelle et morale.

utopique, non plus dans la perspective d'une accusation – où l'utopie serait le fléau de toute politique –, mais d'une étude des spécificités de la forme d'écriture qu'elle constitue. Ainsi, les livres de Judith N. Shklar, Bronislaw Baczko, et très récemment Antoine Hatzenberger pour Rousseau<sup>9</sup>, le livre de Bernard Papin sur l'utopie diderotienne, ou encore l'article de Jacques Proust portant sur les rapports entre théorie et pratique dans les œuvres russes de Diderot<sup>10</sup>, ont mis en évidence de façon extrêmement précise la manière dont chacun de ces deux auteurs se positionnait par rapport aux formes classiques de l'utopie et avait recours à des modèles utopiques, à des modes d'écriture ou de référence fictionnantes à l'intérieur de ces œuvres de conseil. Les plans de réforme « rêvent » le pays à réformer, l'utopisent, parfois de façon consolatrice et pour faire contrepoint à l'inefficacité concrète du conseil philosophique, parfois pour des raisons plus complexes de mise en rapport de la pensée et de l'action. J'aimerais apporter une nuance à l'analyse de ces textes de projets par la référence à l'utopie, en partant de la fonction des fictions prospectives et de la manière dont elles s'insèrent dans leur contexte de lecture : elles entretiennent un rapport à l'histoire, et mettent en œuvre un rapport à l'historicité, qui n'est pas celui de l'utopie classique, généralement discontinu historiquement par rapport au temps de la lecture, et dont la genèse effective est problématique ; elles prennent bien place à l'intérieur d'un texte de conseil qui cherche à modifier un état de choses actuel, et a besoin pour cela d'envisager une continuité historique et génétique.

On sait le rôle joué par les fictions rétrospectives dans la pensée de l'homme à la même époque et chez les mêmes auteurs : dans le *Discours sur l'origine de l'inégalité*, dans l'article « Droit naturel », on a affaire à une histoire fictionnelle, c'est-à-dire une histoire qui « écarte tous les faits », selon la formule de Rousseau : qui ne part pas d'eux, mais d'une méditation des traits structurels de la nature humaine et procède par une « reconstitution » plus ou moins linéaire de ce qui a logiquement du mener à la situation présente. Cette histoire hypothétique est une fiction, nécessaire par la manière dont elle permet de penser à la fois la nature humaine et l'historicité de cette nature, sa capacité à se transformer au gré des

---

<sup>9</sup> J. N. Shklar, *Men and Citizens. A study of Rousseau's social theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1969, et tout particulièrement « Two journeys to utopia », pp. 1-32 ; B. Baczko, *Lumières de l'utopie*, op. cit., « Un voyage imaginaire de Jean-Jacques Rousseau », pp 65-100 ; Antoine Hatzenberger, *Rousseau et l'utopie*, op. cit..

<sup>10</sup> B. Papin, *Sens et fonction de l'utopie tahitienne dans l'œuvre politique de Diderot*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1988 – l'ouvrage réserve malgré son titre une large part à l'analyse des *Mélanges pour Catherine II* – ; J. Proust, « Diderot et l'expérience russe : un exemple de pratique théorique au XVIIIe siècle », in *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, 154, 1976, pp. 1777-1800.

circonstances : en un mot, et pour reprendre là encore le terme de Rousseau, sa perfectibilité, dans l'individu et dans l'espèce<sup>11</sup>. A ces fictions rétrospectives qu'on pourrait dire générales s'ajoutent, notamment dans les plans de réforme, des fictions rétrospectives plus ponctuelles et davantage indexées sur une histoire des faits : histoire de la police en France qui ouvre les *Mélanges pour Catherine II*, et où Diderot se revendique des faits mais reconnaît une part d'invention là où ils « ne [lui] sont pas assez présents »<sup>12</sup> ; histoire de la Corse par Diodore et de la Suisse ancienne dans le *Projet de constitution pour la Corse*<sup>13</sup> ; histoire des législations antiques en regard de la Pologne<sup>14</sup>. Ces fictions historiques ont, comme Bertrand Binoche l'a montré à propos de l'histoire de France des *Mélanges*<sup>15</sup>, une fonction exemplaire : elles servent à montrer des possibilités historiques avérées, et, tout particulièrement dans le cas de la longue histoire détaillée de Diderot, à produire un exemple d'enchaînement historique, dont il convient de prendre les leçons à la fois positives et négatives.

A l'inverse, les fictions prospectives servent à représenter un changement possible en raison ; mais le changement, contrairement à l'histoire qu'on retrace, porte en lui une incertitude. Ces fictions semblent offrir une réponse – parmi d'autres – à la question de savoir comment il est possible de le penser : en représentant des aspects de l'avenir, elles font travailler l'imagination à partir de représentations du possible. Barbara de Negrone, à propos de l'*Emile*, a avancé la nécessité de considérer le style de Rousseau selon une tripartition : dans la pédagogie de Rousseau, on trouverait un aspect théorique, un aspect utopique, et un aspect fictionnel. L'aspect théorique et l'aspect utopique se répondent : aux principes pédagogiques nouveaux répond l'enfant élevé entièrement selon la nature. Mais on sait que Rousseau introduit fréquemment dans son traité d'éducation des personnages hybrides : des enfants élevés selon les lois de la société qui apparaissent lors de digressions et d'anecdotes et donnent un

---

<sup>11</sup> Les débats autour du sens et des modalités de la perfectibilité comme capacité historique de l'homme, en amont et en aval du moment présent, ont animé la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, notamment autour de la question de la possibilité, ou de la nécessité, d'un perfectionnement : cf. B. Binoche, « Les équivoques de la perfectibilité », in Binoche (dir.), *L'homme perfectible*, Paris, Champ Vallon, 2004, pp. 13-35 – le même recueil contient deux articles de J.-L. Labussière et F. Salaün sur Rousseau et Diderot.

<sup>12</sup> D. Diderot, *Mélanges philosophiques, historiques, etc., pour Catherine II, Œuvres III (Politique)*, édition par L. Versini, Paris, Robert Laffont, 1995, pp. 225-226 (désormais cité *Mélanges*).

<sup>13</sup> J.-J. Rousseau, *Projet de constitution pour la Corse, Œuvres complètes III*, Paris, Gallimard, 1964, coll. « La Pléiade », pp. 914-917 (désormais cité *Projet*).

<sup>14</sup> J.-J. Rousseau, *Considérations sur le gouvernement de Pologne, Œuvres complètes III*, Paris, Gallimard, 1964, coll. « La Pléiade », pp. 956-959 (désormais cité *Considérations*).

<sup>15</sup> B. Binoche, *La raison sans l'histoire*, Paris, Seuil, 2007, chapitre III « Diderot, Catherine et les deux histoires », pp. 53-76 (voir tout particulièrement les pages 64-71).

exemple d'application de l'éducation naturelle dans un contexte ordinaire, ou encore des figures d'Emile rendues pour l'occasion défectueuses, qui permettent de mettre en évidence un ressort particulier de l'éducation. Ces figures permettent des procédures d'identification, ou d'inspiration, que l'éducation parfaite, par son impossibilité circonstancielle, ne permet pas<sup>16</sup>. Il me semble qu'on peut effectuer un même type de d'analyse à propos des projets qui nous intéressent : à la théorie et à la perfection utopique doit être ajoutée la fiction historique, qui fait un pont entre une situation actuelle et une situation possible. Judith N. Shklar rappelle dans les analyses qu'elle consacre aux modèles utopiques chez Rousseau que l'utopie telle qu'elle court de More à Rousseau ne propose pas un modèle à réaliser, mais a pour fin de faire contempler une norme déployée, qui appartient au domaine de la réflexion et n'a pas de valeur immédiate pour l'action<sup>17</sup>. Les fictions prospectives en revanche, si elles ne sont pas à proprement parler programmatiques, car il n'est pas question que l'action politique permette de les copier, sont néanmoins engagées dans une temporalité qui est du même type que celle de l'action des réformateurs. Par conséquent, elles entrent dans une relation différente avec tout à la fois le travail conceptuel d'invention de la théorie politique qui est celui du philosophe et l'action projetée des destinataires des plans de réformes.

### **III. Un rôle rhétorique et esthétique**

Les fictions prospectives qui nous occupent ont une fonction dans le processus de connaissance : elles mettent en œuvre des modalités de l'imagination qui lient fortement l'intellection et l'action. Dans cette mesure, elles ont un double rôle. Elles ont d'abord une fonction rhétorique dans la mesure où elles invitent à la réforme effective à partir de ce qui y est présenté à l'imagination. Mais elles ont indissociablement un rôle que j'appellerai esthétique, dans la mesure où elles sont aussi destinées à informer différemment, au moyen de l'imagination toujours, la sensibilité du lecteur ; or cette sensibilité est la condition d'une véritable compréhension conceptuelle. En mettant en action la représentation d'un possible à venir, elles permettent une certaine expérience de ce possible. Dans ces essais de philosophie pratique que sont les textes de projet, non seulement elles illustrent des concepts fondamentaux qui sous-tendent la démarche normative du philosophe, mais elles leur permettent d'être

---

<sup>16</sup> B. de Negroni « Le recours à la fiction dans l'écriture de l'*Emile* », in *Europe*, n°930, octobre 2006, pp. 128-140.

<sup>17</sup> J. N. Shklar, *Men and Citizens*, *op. cit.*, p. 2.

partagés, de passer de la sphère de la théorie à la sphère de la pratique avec davantage d'efficacité. La fiction n'est pas là seulement pour nous faire agir directement, mais pour nous faire concevoir les possibilités portées par la théorie en nous les faisant voir, au sens propre, dans une série de tableaux et de scènes. Aussi, l'usage qui est fait de la fiction prospective dans ces textes est pour ainsi dire l'inverse de ce qui a été reproché comme « utopisme » à la pensée politique des Lumières : il ne s'agit pas de plaquer le concept sur le réel, mais au contraire tout à la fois de le faire comprendre et de faire comprendre ses applications possibles à travers la fiction.

Avant de rentrer plus avant dans l'analyse des séquences de texte qui nous intéressent, il convient de faire une dernière remarque, nécessaire pour comprendre dans quel cadre ce double rôle rhétorique et esthétique prend sens. Le *Projet de constitution pour la Corse*, les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* et les *Mélanges pour Catherine II* sont des textes sous contrainte, dans la mesure où ils sont écrits sur la demande de commanditaires déterminés, et pour eux. Ils ne sont pas, dans un premier temps du moins, destinés à un plus large public, et ce caractère de commande privée leur donne une physionomie particulière.

La contrainte s'exprime en réalité sous deux aspects. Le premier, auquel on pense le plus facilement, est qu'il existe une relation de dépendance entre le philosophe et son ou ses commanditaires. Cette relation existe surtout dans le cas de Diderot et Catherine II : outre le fait que cette dernière est dotée d'une puissance politique réelle, Diderot, quand il effectue le voyage à Pétersbourg, est déjà depuis plusieurs années le « bibliothécaire » de l'impératrice, ce qui revient à dire qu'elle lui verse une pension ; les *Mémoires*, comptes-rendus libres des entretiens entre le philosophe et Catherine lors de ce voyage, sont par ailleurs rédigés à Pétersbourg. Diderot est du reste très évidemment dans une démarche de prudence à l'égard de la souveraine : il arrive quelques années après le physiocrate Le Mercier de la Rivière, qui, perçu comme trop autoritaire dans les recommandations qu'il formulait, avait du quitter rapidement la cour<sup>18</sup>. Rousseau n'est pas dans une dépendance institutionnelle aussi forte, dans la mesure où il écrit pour des commanditaires qui cherchent à établir leur légitimité institutionnelle, et qui de fait, pendant le temps même de l'écriture de ces ouvrages, voient s'éloigner la perspective d'une victoire sur leurs opposants. Il est néanmoins lié par l'engagement qu'il a pris auprès d'eux, et par le fait qu'il a, par la même occasion, déclaré son soutien à leur

---

<sup>18</sup> Sur la prudence de Diderot et ses stratégies de protection, liée notamment à l'aventure de Le Mercier de la Rivière, on peut se référer à G. Dulac, « Le discours politique de Pétersbourg », in *Recherches sur Diderot et sur l'Encyclopédie*, n°1, 1986, p. 32- 58.

cause : dans le *Projet*, à propos de l'aristocratie, comme dans les *Considérations*, à propos de l'inégalité des conditions, Rousseau est prudent dans l'exposé de son désaccord avec ses destinataires, comme si, en acceptant de les conseiller, il avait aussi accepté de prendre en compte leurs idées préexistantes sur les différentes questions politiques dont il doit traiter. Mais cette situation de dépendance connaît aussi pour les deux auteurs une variante plus subtile, qui tient à la position propre occupée par le philosophe par rapport au politique. Le philosophe apparaît toujours, sous sa propre plume, subordonné au politique parce qu'il reconnaît le type de savoir dont il dispose comme incomplet. Il n'a ni la connaissance du pays, ni la connaissance du peuple, ni la connaissance des coutumes dont il crédite le politique ; par ailleurs, ce n'est pas à lui de mettre en pratique, de traduire dans l'action ce qu'il préconise. Il est, de son propre aveu, infirme ; sa compétence est politiquement incomplète, parce qu'elle relève de la réflexion sans l'action<sup>19</sup>.

Le second aspect de la contrainte, c'est que les deux philosophes écrivent pour des commanditaires qui non seulement ont déjà des idées politiques, comme on l'a vu, mais font travailler d'autres philosophes – notamment dans le cas de la Pologne, où le comte Wielhorski rencontre à Paris un certain nombre de personnes, dont l'abbé Mably, qui effectuera le même type de travail sur la réforme des institutions polonaises que Rousseau<sup>20</sup>. Diderot et Rousseau ont donc à ménager tout ensemble la nécessité de présenter leurs idées, celle de ne pas contrer de façon trop frontale leur commanditaire, et celle de le convaincre mieux et davantage que les autres philosophes à l'œuvre sur le même cas de législation. Le fait de faire adopter ses idées – puisque les idées sont le domaine du philosophe – par ces hommes d'action que sont les commanditaires constitue donc, dans ce contexte contraint, un véritable enjeu, objet d'une stratégie que l'écriture prospective fictionnelle contribue à mettre en œuvre.

---

<sup>19</sup> L'ensemble du texte de Diderot est plein de ces marques de dévalorisation de son propre savoir, sans qu'il soit toujours possible de départager ce qui relève de la prudence et ce qui relève de l'affirmation d'une position propre : pour une version positive de l'affirmation d'un rôle en amont de l'action politique et qui ne se confond pas avec elle, on peut voir le feuillet XLVII « De la morale des rois » : « Mais si le philosophe parle en vain pour le moment, il écrit et pense utilement pour l'avenir. [...] Le philosophe attend le cinquantième bon roi qui profitera de ses travaux. En attendant, il éclaire les hommes sur leurs droits inaliénables » (*Mélanges*, p. 348). Pour Rousseau, on peut se référer à un fragment du *Projet* qui a probablement trait à la question de la noblesse, et où Rousseau déclare : « il est très possible que je me trompe » (p. 947), ainsi qu'aux dernières pages des *Considérations* sur l'incomplétude structurelle de l'œuvre (pp. 1040-1041)

<sup>20</sup> Cf. G. Bonnot de Mably, *Du gouvernement et des lois de la Pologne*, Paris, Kimé, 2008, et l'introduction historique extrêmement complète qu'en fait dans cette édition M. Belissa.

#### **IV. Le tableau des conséquences : Rousseau et la représentation des mondes possibles**

Rousseau a un usage assez parcimonieux des fictions prospectives – moins fréquent et moins étendu par exemple que des fictions historiques rétrospectives – ; elles ont cependant ceci d'intéressant qu'elles obéissent à chaque fois au même modèle. Elles sont en effet constituées par des tableaux de la société telle qu'elle sera à l'issue de la réforme, souvent sur le mode d'un doublet présentant les conséquences de deux réformes possibles : celle que le philosophe appelle de ses vœux, et celle que préconise l'opinion générale – évidemment contraire aux idées de Rousseau. Notons que malgré leur petit nombre, ces tableaux frappent par leur insertion dans un contexte argumentatif assez serré et assez peu imagé. Dans les projets qu'il élabore, la démarche de Rousseau est en effet moins, pour reprendre sa propre distinction, une démarche de persuasion qu'une démarche de conviction de ses interlocuteurs. On se souvient que dans le *Contrat social*, Rousseau utilise cette distinction conceptuelle dans le chapitre VII du livre II, à propos de la manière dont le législateur doit imprimer la loi dans les esprits et les cœurs des citoyens :

« Ainsi donc le Législateur ne pouvant employer ni la force ni le raisonnement, c'est une nécessité qu'il recoure à une autorité d'un autre ordre, qui puisse entraîner sans violence et persuader sans convaincre »<sup>21</sup>.

Mais la position qu'occupe Rousseau pour la Corse et la Pologne n'est pas une position de législateur : c'est celle d'un conseiller du législateur. Aussi, s'il peut recommander des stratégies à destination du peuple qui « persuadent sans convaincre », qui fassent aimer les lois plutôt qu'y acquiescer à la suite d'un raisonnement, lui-même expose son raisonnement à ses commanditaires de façon ordonnée et déductive – partant généralement des principes généraux pour en voir les conditions particulières d'application, ou inversement d'un cas local problématique, pour remonter aux principes généraux, puis pour revenir à la résolution du cas. Il explique aux rebelles corses le choix d'une écriture démonstrative en ces termes :

---

<sup>21</sup> J.-J. Rousseau, *Du contrat social, Œuvres complètes III, op.cit.*, p. 383.

« Quoique je sache que la nation Corse a des préjugés très contraires à mes principes, mon intention n'est point d'employer l'art de persuader pour les leurs faire adopter. Je veux leur dire au contraire mon avis et mes raisons avec une telle simplicité qu'il n'y ait rien qui puisse les séduire, parce qu'il est très possible que je me trompe et je serais bien fâché qu'ils adoptassent mon sentiment à leur préjudice »<sup>22</sup>.

Simplicité et transparence du raisonnement sont ainsi présentées comme le style qui convient pour faire accepter les bonnes raisons du philosophe. Rousseau s'y tient en très grande partie dans le *Projet de constitution pour la Corse*, qu'il compose alors que les *Lettres écrites de la Montagne* sont en cours d'impression et qui est dans une proximité très étroite, à la fois temporelle et conceptuelle, avec le *Contrat social*. Mais il s'y tient encore largement dans l'œuvre plus tardive, contemporaine de la composition des *Confessions* et problématisant beaucoup plus le statut de la parole politique du philosophe que sont les *Considérations sur le gouvernement de Pologne*.

L'insertion de tableaux représentant des fictions de l'avenir est donc atypique, et ces dernières prennent une résonance particulière dans un contexte généralement plus démonstratif que « monstratif », plus déductif qu'imagé. L'avenir se donne à voir sous la forme d'un choix binaire : selon la voie que l'on choisit, on choisit aussi un processus de civilisation, et une société. Ce sont à proprement parler deux visions qui s'opposent, dans deux sens du mot vision, ici étroitement liées : la vision du monde pour laquelle il s'agit d'opter en fonction d'une conception de l'ordre des choses, d'ordre intellectuel et rationnel, gouverne une seconde vision, qui passe par le discours, mais qui constitue dans un sens beaucoup plus littéral une scène donnée à contempler au lecteur. C'est dans le va-et-vient entre ces deux visions, celle de l'intellection et celle de l'image, qu'un travail philosophique spécifique peut se faire : il s'agit de passer des concepts à un tableau général de la réalisation des possibles, et de faire retour aux concepts et aux virtualités d'action portés dans l'argumentation certes souvent pratique, mais néanmoins assez aride qui caractérise la majeure partie du texte.

Le premier tableau du *Projet* est introductif, ou presque : il vient immédiatement après l'avant-propos, au tout début de ce que l'éditeur de Rousseau a découpé comme projet à proprement parler. Cette partie commence ainsi :

---

<sup>22</sup> *Projet*, p. 947.

« La situation avantageuse de l'île de Corse et l'heureux naturel de ses habitants semblent leur offrir un espoir raisonnable de pouvoir devenir un peuple florissant et figurer un jour dans l'Europe si, dans l'institution qu'ils méditent, ils tournent leurs vues de ce côté là »<sup>23</sup>.

Mais le philosophe ajoute aussitôt que la pauvreté qui est celle de l'île rend difficile ce projet. Suit, au conditionnel, le tableau très vivant déroulant les vicissitudes des Corses embarqués dans la poursuite du modèle des nations européennes, modèle porté au nues par une *doxa* que Rousseau condamne. Citons-en quelques fragments :

« Gênes maîtresse encore d'une partie de la côte et de toutes les places maritimes écraserait mille fois leur marine naissante sans cesse exposée au double danger des génois et des barbaresques [...] Exposés sur terre et sur mer, forcés de se garder de toute part, que deviendraient-ils ? à la discrétion de tout le monde, ne pouvant dans leur faiblesse faire aucun traité de commerce avantageux [...] Que si par un bonheur difficile à comprendre ils surmontaient toutes ces difficultés leur prospérité même attirant sur eux les yeux de leurs voisins serait un nouveau péril pour leur liberté mal établie. Objet continuel de convoitise pour les grandes puissances et de jalousie pour les petites, leur Île serait menacée à chaque instant d'une servitude dont elle ne pourrait plus se tirer »<sup>24</sup>.

C'est le roman d'une nation Corse qui aurait pris le mauvais chemin qui se déroule de façon hypothétique devant nous, avec toutes ses péripéties ; l'auteur déploie les accents de la sensibilité dans la description de ses malheurs. S'oppose immédiatement la vision de Rousseau, à la fois intellectuelle et concrète, donc. Ses traits romanesques sont moins nets, plus ancrés dans une vision de ce qu'il faut faire au présent, mais elle comprend quelques éléments de prospection<sup>25</sup>. En réalité le tableau de la mauvaise voie trouve son pendant positif un peu plus loin dans le *Projet*. Rousseau représente ce qui découlerait de bonnes lois agraires, et donc d'une organisation interne saine des Corses, cette fois sur le mode d'une série de propositions au subjonctif, à mi-chemin de l'injonction et du vœu, auxquelles leur enchaînement semble conférer une valeur de prédiction. Le

---

<sup>23</sup> *Projet*, p. 902.

<sup>24</sup> *Ibid.*, pp. 902-903.

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 903 : « [...] Il ne faut point conclure des autres nations à la vôtre. Les maximes tirées de votre propre expérience sont les meilleures sur lesquelles vous puissiez vous gouverner. Il s'agit moins de devenir autres que vous n'êtes, mais de savoir vous conserver comme tels [...] ».

mode choisi permet en effet qu'on les entende à la fois comme le souhait d'un ami des Corses, comme un commandement doté d'une valeur prophétique, et comme une série de conséquences naturelles découlant d'un recentrement de l'activité sur l'agriculture :

« Que les Corses ramenés à une vie laborieuse cessent d'errer dans l'île comme des bandits, que leurs occupations légales et simples les tenant concentrés dans leur famille leur laisse peu d'intérêts à démêler entre eux ! Que leur travail leur fournisse aisément de quoi subsister, eux et leur famille ! Que ceux qui ont toutes les choses nécessaires à la vie ne soient pas encore obligés d'avoir de l'argent en espèces soit pour payer les tailles et autres impositions soit pour fournir à des besoins de fantaisie et au luxe qui sans contribuer au bien-être de celui qui l'étale ne fait qu'exciter l'envie et la haine d'autrui »<sup>26</sup>.

Les *Considérations sur le gouvernement de Pologne* contiennent elles aussi un tableau doté de deux versants successifs. Il s'agit de la onzième section, intitulée par l'éditeur « Système économique ». Avant toute remarque de détail sur l'économie, Rousseau commence par déclarer que le choix du système dépend de ce que l'on se propose d'effectuer, d'une façon générale, en réformant la Pologne. Un tableau historique de ce qui adviendra si le pays suit la voie des nations de l'Europe occidentale présente les conséquences nécessaires qui découleront de ce choix, déroulant comme en accéléré les vicissitudes auxquelles on s'exposera alors, pour finir ainsi :

« Il n'y aura pas une guerre en Europe où vous n'ayez l'honneur d'être fourrés : si le bonheur vous en veut, vous pourrez rentrer dans vos anciennes possessions, peut-être en conquérir de nouvelles, et puis dire comme Pyrrhus ou comme les Russes, c'est-à-dire comme les enfants : "Quand tout le monde sera à moi je mangerai bien du sucre" »<sup>27</sup>.

À ce premier tableau fait pour être repoussé succède un second : celui de la voie plus austère et patriotique que Rousseau suggère, d'une économie autonome, condition d'une autonomie politique. Et le philosophe conclut qu'il faut désormais choisir, car ce choix est fondamental et conditionne tout le reste des mesures à prendre, qui succèdent à ces tableaux initiaux.

---

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 918.

<sup>27</sup> *Considérations*, p. 1003.

Que peut-on dire de la fonction cognitive de ces différents tableaux prospectifs ? Notons d'abord leur place : ils se trouvent généralement à l'orée d'un développement essentiel du projet, pour proposer un choix général de société civile. Tout se passe comme s'il fallait d'abord pouvoir se représenter les conséquences d'une action politique avant de rentrer dans les détails de son exécution. Ils concernent par ailleurs à chaque fois la position à rechercher parmi les nations, et singulièrement le type d'économie à choisir ; or c'est un point où Rousseau, partisan d'une économie exempte de luxe et réduisant les échanges marchands entre nations, s'oppose fortement à la plupart de ses contemporains. Le tableau prospectif, fictionnel dans la mesure où il constitue une représentation de l'avenir sans référent objectif, historique en ce qu'il déroule le temps à venir, semble la condition nécessaire à ce que soient comprises les propositions beaucoup plus spécifiques et argumentées rationnellement, en fonction de principes généraux, qui les suivent.

Ce rôle spécifique dévolu aux tableaux historiques de l'avenir se comprend par la place que Rousseau donne à l'imagination dans le processus de connaissance. *L'Essai sur l'origine des langues* lui fait une part importante dans l'efficacité et la richesse de la communication, dès les premiers temps. Le premier langage politique a été celui du geste, écrit Rousseau : les images mobilisent de façon beaucoup plus forte que les mots l'imagination de l'interlocuteur, et en mobilisant son imagination, c'est directement la faculté d'agir qui est touchée.

« Ouvrez l'histoire ancienne vous la trouverez pleine de ces manières d'argumenter aux yeux, et jamais elle ne manque de produire un effet plus assuré que tous les discours qu'on aurait pu mettre à la place : l'objet offert avant de parler ébranle l'imagination, excite la curiosité, tient l'esprit en suspens et dans l'attente de ce qu'on va dire »<sup>28</sup>.

On est mu par l'imagination plus que par la réflexion, par les images plus que par les concepts, parce que les premières laissent davantage de marge d'appropriation et d'extrapolation ; elles disposent l'esprit à entendre le discours et à le comprendre d'autant mieux que nous y sommes désormais intéressés dans ses grandes lignes.

---

<sup>28</sup> J.-J. Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, Paris, Nizet, 1970, chapitre I « Des divers moyens de communiquer nos pensées », p. 31. On trouve aussi une réflexion sur l'imagination dans le chapitre IX sur la formation des langues méridionales : c'est l'imagination qui permet de sortir de soi pour accéder aux sentiments d'autrui (*ibid.*, p. 93).

Mais l'imagination est aussi la faculté que nous mobilisons nécessairement pour *comprendre* ce que les concepts signifient. C'est l'*Emile* qui offre peut-être ici le parallèle le plus intéressant. Rousseau le répète à l'envi : une grande partie du défaut d'apprentissage de l'enfant est à mettre au crédit de la déliaison de ce qu'il comprend et de ce qu'il imagine ; c'est la régulation de l'imagination – et non sa suppression –, notamment dans le monde social, qui permet l'acquisition des notions, et en particulier de notions morales et politiques. Cette imagination se construit d'après nature, certes, mais avec la part de réélaboration qui lui est inhérente : l'adolescent fait siens les concepts moraux par la confrontation avec leur incarnation dans des vies singulières, réelles ou livresques, et un travail indissociablement imaginatif et intellectuel à partir d'elles<sup>29</sup>.

Avec ces tableaux historiques, ces scènes qui convoquent la représentation de l'avenir en fonction des principes observés, Rousseau fait jouer l'imagination du lecteur-législateur pour la mettre en condition de comprendre ce dont il s'agit dans le raisonnement qui suit, supposément plus transparent dans sa construction, mais moins impressionnant du point de vue rhétorique. Susciter l'imaginaire constitue donc un moyen de partage de ce que le philosophe-conseiller a compris : il y a quelque chose de la nécessité d'un imaginaire partagé pour qu'une compréhension plus conceptuelle puisse avoir lieu chez le lecteur ; c'est ce double mouvement qui permettra sa pensée et son action politiques. La fiction concernant l'avenir n'est pas le seul lieu dans le projet où cet imaginaire se forge – on a évoqué les fictions historiques rétrospectives et la manière dont elles ressuscitent des possibles oubliés de l'action humaine –, mais elle a la particularité de présenter des moments de choix radical : elle montre, à propos du cas dont on traite, qu'un projet général est nécessaire, qu'une vision doit gouverner le détail de la réforme. Et elle fait voir au sens propre ce projet, de la manière la plus vive, dans toutes ses conséquences, déracinant les préjugés et permettant aux notions nouvelles de pénétrer les esprits des législateurs, et d'imaginer, aussi et de nouveau, à partir d'elle.

## **V. Vies d'un souverain : incarner la vertu**

Diderot a un usage des fictions prospectives qui peut-être rapproché de celui de Rousseau, dans la mesure où il s'agit également de faire travailler l'imagination et de l'utiliser comme un pont entre l'activité théorique et la pratique politique. Mais cette imagination de l'avenir se fait, de façon privilégiée, sur un terrain spécifique : celui de la représentation de

---

<sup>29</sup> J.-J. Rousseau, *Emile*, Paris, GF Flammarion, 2009, p. 339-351.

la vie du bon politique. On a ici une différence cruciale entre les deux auteurs, qui reflète la dissymétrie des relations qu'ils entretiennent avec leurs destinataires. Tandis que Rousseau fait porter ce travail de l'imagination sur le déracinement de préjugés généraux – portés non seulement par les politiques, mais par l'opinion publique du temps –, Diderot travaille la stature même de la souveraine qu'il conseille ; tandis que Rousseau reconnaît dans les Corses des patriotes<sup>30</sup> et dans les Polonais de belles âmes, à l'image de lui-même<sup>31</sup>, mais dont le pouvoir n'appelle par conséquent aucune problématisation particulière, Diderot est confronté au pouvoir monarchique en acte. Cette puissance réelle de Catherine II non seulement informe le type de conseil que le philosophe est susceptible de formuler, mais appelle une réflexion sur l'exercice personnel du pouvoir. Cette réflexion passe par des prescriptions particulières – notamment les remarques sur la nécessité des corps intermédiaires ou sur les problèmes posés par un absolutisme héréditaire –, mais elle est aussi au centre de deux fictions prospectives très nettement délimitées. La première est célèbre : il s'agit de la rêverie du « roi Denis », incluse dans le feuillet XXVI traitant du luxe<sup>32</sup>. La seconde clôt les *Mélanges* : c'est le feuillet LXXXVI, intitulé « Pour la consolation de sa majesté impériale à l'âge de quatre-vingt ans. Le dernier jour »<sup>33</sup>.

On a dit que la relation que Diderot avait avec sa commanditaire était beaucoup plus contrainte que celle de Rousseau avec les siens, et que cela se traduisait par des stratégies de prises de parole plus complexes, notamment par le fait que Diderot déprécie sans cesse sa position de savoir – que parfois il valorise, du reste, comme celle de la pure raison. Enfant bavard, rêveur, fou qui divague, faiseur de chimères : ces images, comme cela a très bien été montré par Georges Dulac, ont une fonction rhétorique et visent à le protéger, minorant l'ambition de son propos en amoindrissant sa position<sup>34</sup>. La posture prise par Diderot contient quelque chose d'un bouffon paradoxal, qui peut dire ce qu'il veut car il est irresponsable, mais qu'on doit écouter, parce qu'il est, dans le même temps, philosophe et raisonnable. Il y a trace de cette attitude dans le passage du « roi Denis », couronné par Catherine et proclamé par Grimm, sorte de roi de carnaval, et dans le mélange des genres présent dans le ton même de la rêverie, qui allie sérieux et burlesque. Pourtant, de même que la figure du rêveur n'est pas

---

<sup>30</sup> *Projet*, p. 903 notamment.

<sup>31</sup> Sur la question de la construction de l'image des Polonais, voir B. Baczko, *Lumières de l'utopie*, *op. cit.*, pp. 71-78

<sup>32</sup> *Mélanges*, pp. 292-303, et pour le passage des réformes de Denis pp. 295-302.

<sup>33</sup> *Ibid.*, pp. 406-407.

<sup>34</sup> G. Dulac, « Le discours de Pétersbourg », *art. cit.*.

uniquement dépréciative, mais fait signe aussi vers la production d'un type de savoir particulier, qui n'est pas celui de l'action, mais celui du philosophe, il y a dans la rêverie de Denis une projection d'une souveraineté possible donnée à voir à la souveraine, qui vient soutenir par l'impression qu'elle suscite les mesures préconisées à propos du luxe. Il est certain que, plus que dans les fictions que nous avons évoquées chez Rousseau, nous sommes ici à la lisière du texte utopique : roi impossible d'une France qui vaut en réalité aussi d'exemple pour la Russie, auteur d'un programme extrêmement radical, « le philosophe Denis » est un roi utopique. Cependant, c'est dans son usage qu'il est possible de rapprocher ce passage de ces fictions prospectives auxquelles on s'est attaché : cette séquence de texte articule fortement la question de la temporalité particulière de la vie du souverain, explicitement mentionnée, à la temporalité de la lecture par l'impératrice, et en fait l'un des objets de l'imagination qu'elle mobilise.

Examinons la composition du feuillet en entier. Diderot commence par examiner les théories des philosophes de son temps sur le luxe, et par les congédier au profit de par la contemplation simple des problèmes posés par la richesse et le luxe tels qu'on peut les voir très concrètement à Paris. Une série de petites scènes montre les implications d'une vie en société qui fait de la richesse sa valeur essentielle, et du luxe le signe de l'importance de l'individu. La fiction du roi Denis succède à ce rappel aux faits, déclinant les différentes mesures qu'il prendrait s'il était souverain pour remettre sa nation sur la bonne voie – mesures simples, et radicales. Mais au-delà de la suppression des privilèges de la cour et du clergé se dessine une figure du bon gouvernement : Diderot dit non seulement ce qu'il ferait, mais imagine comment son peuple le percevrait, et les conséquences qu'il serait prêt à assumer, et qui vont jusqu'à la mort ; il présente enfin les comptes qu'il faudrait rendre, et les erreurs d'orgueil dans lesquelles il ne faudrait pas tomber.

« Et puis, quand Denis passe dans les rues de la capitale, c'est un tumulte, un bruit, des acclamations, des *Vive Denis !* qui ne finissent point ; et puis Denis, qui a l'âme tendre, s'élance de son carrosse, on l'embrasse ; il est embrassé sur le Pont-Neuf comme Catherine Seconde l'est en son couvent, et le sera un jour dans les rues, et puis il meurt doucement, regretté, pleuré, honoré ; ou bien on le tue et il meurt violemment. Et qu'est-ce que cela fait ? Il n'en est ni plus ni moins mort

J'oubliais de dire à Votre Majesté impériale que la plupart de mes opérations faites, lorsque mon caractère serait bien établi, et que la nation, dont le défaut est de prendre une confiance trop facile en

son souverain, m'aurait accordé la bonne opinion que je m'efforcerais de mériter, j'aurais bien le courage de présenter mon bilan à ma nation [...] Il pourrait arriver au roi Denis de manquer de lumières, de se tromper, d'être égaré par de mauvais conseils, de s'engager dans une fausse opération, d'affliger un homme honnête, de faire du mal à son peuple sans s'en douter ; mais je suis sûr qu'au moment où il reconnaîtrait sa faute, elle serait réparée, ou que si elle était irréparable, il en pleurerait très souvent»<sup>35</sup>.

De Denis à Catherine, il y a deux médiations. La première est celle du travestissement du philosophe en souverain, présentée comme comique. La seconde c'est celle d'une réforme par ce philosophe fou et roi – contrepoint de la souveraine nourrie des philosophes que Catherine aspirait à être - d'une nation qui n'est pas la Russie mais la France. Le renvoi d'une nation à une autre est fréquent dans les *Mélanges*, mais généralement à titre d'exemple – ou de contre-exemple – historique. Ici en revanche, sous couvert d'une réforme radicale et satirique de la royauté française et de ses dépenses, ce sont des indications pour le gouvernement de la Russie que Diderot donne, et peut-être aussi pour toute monarchie : la dernière partie de la séquence, dont nous avons cité des extraits, porte bien sur ce que c'est qu'être un bon roi. A travers ces deux médiations donc, est donné à voir à Catherine le déroulement de l'action d'un roi jusqu'à sa mort, dans ses nécessités et dans ses erreurs. Diderot crée les conditions d'une identification distanciée de la souveraine : jamais totale, parce que Diderot reste doublement inférieur par son statut et celui de ses connaissances pour l'action politique, et parce que le texte n'oublie jamais de se moquer de lui-même, mais identification qui donne à imaginer l'action souveraine dans sa dynamique, et à penser à partir de cette imagination à la fois la possibilité de l'action et les principes qui la guident. La lecture fournit une expérience particulière : Diderot, dans *l'Eloge de Richardson*, évoque les expériences que lui procure *Clarisse*, le faisant passer d'une situation, d'une passion, d'un personnage à l'autre ; condensant pour ainsi dire l'expérience en le faisant sortir de lui-même par l'imagination :

« J'avais parcouru dans l'intervalle de quelques heures un grand nombre de situations, que la vie la plus longue offre à peine dans toute sa durée. J'avais entendu le vrai discours des passions ; j'avais vu les ressorts de l'amour-propre et de l'intérêt jouer en

---

<sup>35</sup> *Mélanges*, p. 301-302.

cent façons diverses ; j'étais devenu le spectateur d'une multitude d'incidents, je sentais que j'avais acquis de l'expérience »<sup>36</sup>.

Le récit du roi Denis est beaucoup moins propre à provoquer l'empathie que le roman de Richardson, mais on peut penser qu'à son tour il fournit une expérience. Il fournit un miroir, mais non pas à la manière des miroirs des Princes : on y voit une vie simple possible, en même temps qu'une action impossible ; le récit choque, fait réfléchir et suscite l'imagination tout à la fois : il fait sortir de soi et renvoie à soi.

Diderot met en scène de façon particulièrement soignée la question du bilan à présenter à la nation : c'est après la première clôture constituée par de la mort du roi Denis, et ses circonstances à la fois imprévisibles et finalement égales, qu'il le mentionne à la manière d'un repentir (« J'oubliais de dire... ») qui prend une résonance particulière en regard de la mort du roi. Or c'est ce bilan qui constitue, de nouveau, le thème du feuillet LXXXVI, qui constitue la dernière de nos fictions prospectives.

Le statut du texte est d'emblée ambigu. Il commence ainsi :

« C'est l'horoscope de tous les êtres extraordinaires, de tous les hommes à qui la Nature a accordé un grand génie. C'est le dernier mot de leur conscience en mourant. Ce sont mes adieux à Votre Majesté, et c'est ce qu'elle se dira à elle-même ».

Suivent deux paragraphes entre guillemets, dans lesquels est enchâssée une fable attribuée à Diderot. Ces paragraphes constituent une sorte de testament politique de Catherine II au terme de son action telle que Diderot l'imagine, adressé à son successeur en même temps qu'à elle-même – le tout est bien entendu écrit par Diderot. C'est donc un texte très étrange, très peu clair du point de vue de l'énonciation ; les voix de Diderot et de Catherine s'y superposent et y alternent en même temps. Dans cette entrelacement du présent et du futur, à la fois dans l'écriture, la lecture et l'énonciation, dans cette superposition des locuteurs et des destinataires, on voit néanmoins clairement qu'il s'agit d'une fiction de bilan projeté. Le philosophe fait cette fois jouer non pas l'identification à un autre qui pourrait servir de référence à la transformation de soi, mais l'identification à un soi plus tardif, à un soi qui aura à se retourner sur lui-même et à juger de son action. Alors que le roi Denis constituait une figure de vie à distance, ici c'est sur le ressort d'une fiction de soi – d'un soi hybride et instable certes, qui contient une part de Diderot, mais aussi propre à la métamorphose –, d'une expérience

---

<sup>36</sup> D. Diderot, *Eloge de Richardson, Œuvres esthétiques*, Paris, Garnier, 1988, p. 30.

anticipée dans la lecture de ce que l'on pourra être et souhaiter être, que Diderot fonde la possibilité d'une imagination transformatrice. Et l'objet de la fable insérée, c'est le concept de progrès. C'est lui qu'il s'agit pour la souveraine de faire sien, à la fois dans son action et dans la production de sa propre vie.

Chez Diderot donc, il s'agit moins d'imaginer au moyen de la fiction des possibles de l'action que d'imaginer des possibles de soi agissant politiquement. L'imagination a toujours un enjeu conceptuel : il faut saisir l'importance effective de ce dont il s'agit dans les principes philosophiques, à travers une mise en branle de l'imagination qui oblige à concevoir d'autres possibles ; on a toujours affaire à un va-et-vient entre les principes du bon gouvernement et leur illustration dans la fiction. Mais c'est la question de la transformation de soi par la lecture que Diderot convoque : dans des textes où la compréhension, même partielle, de la situation d'énonciation nécessite de revenir sans cesse sur le texte, de relire, de réfléchir, et où sont proposées des versions déplacées de soi, c'est sur un travail des représentations du souverain qu'il attire l'attention par le souverain même.

Les fictions prospectives invitent donc à l'action, mais non pas sur le mode de l'injonction directe : c'est une transformation des représentations politiques qu'elles initient, chez Rousseau à propos de la société, chez Diderot à propos de la vie du monarque. Prise dans des contextes argumentatifs non fictionnels, elles fonctionnent en écho avec les principes et les mesures déployées, en articulant leur temps abstrait à une temporalité concrète : celle d'un avenir qui viendra nécessairement, et dont il importe de choisir les caractéristiques dans l'action présente. C'est à partir de cette contemplation des futurs possibles qu'un retour fructueux aux concepts politiques est possible : sur la base d'un imaginaire politique partagé, les fondements théoriques qui le sous-tendent sont compréhensibles d'une façon bien plus étroite, et, peut-on espérer, plus féconde pour l'action.